

Communiqué intersyndical CGT - FO - FSU - SUD

Aujourd'hui, vendredi 11 décembre 2009, avait lieu une nouvelle réunion de discussion sur l'accord social.

L'intersyndicale CGT, FO, FSU, SUD a réaffirmé la volonté des personnels de conserver l'ARTT défini par la circulaire de 2002 et l'application de la garantie publiée par le président le 13 mars 2009 (voir le document "[préambule](#)" de l'article "[Accord Social](#)" sur Intranet) :

GARANTIE :

Pour le chapitre 5 de la " négociation accord social " conformément a l'engagement pris, la direction confirme que, sans nouvel accord, la circulaire ARTT signée le 09/07/2002 ne sera pas modifiée.

Constatant le désaccord, le président a refusé d'appliquer sa garantie et a coupé la discussion en levant la séance.

L'intersyndicale CGT, FO, FSU, SUD souhaite voir s'appliquer la garantie donnée par le président, assurant la pérennité de la circulaire 2002, et demande à ouvrir les discussions sur les autres chapitres, et tout prioritairement sur le point concernant les ANT : enseignants, non-enseignants et chercheurs.